

GRILLE TARIFAIRE

Activité Transaction Immobilière

L'AGENCE ADJS IMMO C agit en tant qu'intermédiaire entre deux ou plusieurs parties pour la réalisation d'un achat, d'une vente ou d'une location d'immeuble, de fonds de commerce.

En cette qualité, nous sommes soumis aux dispositions générales d'information du consommateur prévues au code de la consommation, et précisées par l'arrêté du 29 juin 1990 relatif à la publicité des prix pratiqués par les professionnels intervenant dans les transactions immobilières et affichons, de façon visible et lisible de la clientèle, les prix des prestations que nous assurons en indiquant pour chacune de ces prestations à qui incombe le paiement de cette rémunération.

L'AGENCE ADJS IMMO est tenue d'un devoir de conseil et doit s'assurer de la régularité de la transaction et transmettre toutes les informations techniques nécessaires aux parties.

Rémunération de la vente immobilière :

Les honoraires comprennent dans le cadre d'un mandat de vente signé :

- * la prise de mandat ;
- * la vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien ;
- * la publicité sur tous supports jugés utiles par l'agence ;
- * la recherche de tous les acquéreurs potentiels ;
- * la faisabilité du projet dans la mesure des investigations autorisées par la loi ;
- * les visites du bien par les acquéreurs potentiels ;
- * les aides à la négociation et à l'ajustement du prix ;
- * l'assistance à l'avant-contrat de vente ;
- * les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements ;
- * l'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire

LOCAUX D'HABITATION, PROFESSIONNELS OU MIXTES :

- * valeur du bien inférieure à **100.000 €** 6,00 % TTC
- * valeur du bien entre **100.001 € et 150.000 €** 5,00 % TTC
- * valeur du bien entre **150.001 € et 300.000 €** 4,50 % TTC
- * valeur du bien entre **300.001 € et 600.000 €** 3,50 % TTC
- * valeur du bien entre **600.001 € et 1.200.000 €** 2,50 % TTC
- * valeur du bien supérieure à **1.200.000 €** 2,00 % TTC

LOCAUX COMMERCIAUX :

- * sur la valeur du bien 5,00 % TTC

Les honoraires comprennent entre autres :

- * une étude des facteurs physiques, économiques et juridiques ;
- * l'estimation de la valeur locative et du taux de rendement du bien.

FONDS DE COMMERCE ET MURS DE MAGASINS :

- * sur la valeur du bien 5,00 % TTC

Les honoraires comprennent entre autres :

- * une étude de l'état du bien, de l'emplacement et de l'agencement ;
- * l'évaluation de la valeur locative du fonds de commerce et des murs de boutiques.

ADJS IMMO - SAS au capital de 2000 € – 919 447 912 R.C.S. Douai – n° SIRET 91944791200707 - siège social : 14 Rue de la Dessous 59268 BLECOURT - Carte professionnelle CPI 5907 2023 000 000 002 délivrée par la CCI Grand Hainaut – garantie par QBE EUROPE SA/NV, cœur défense, tour A, 110, Esplanade du général De Gaulle, 92931 La Défense CEDEX, succursale de QBE EUROPE SA/NV, dont le siège social est situé au 37, Boulevard du régent, 1000 Bruxelles, BELGIQUE.

Tél : 06.82.72.24.72 – adjsimmo@gmail.com